Réunion plénière
du Conseil départemental de la Dordogne

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
16 et 17 novembre 2022

RAPPORT GÉNÉRAL ET MOTIONS

TOME I

Délibérations définitives
n° 22-288 et n° 22-290 à n° 22-294

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT \ dordogne.fr

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Direction Générale
des Services

Service de l'Assemblée

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Décision modificative n° 2 2022

CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

22-216) Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 26 septembre 2022. (M. PEIRO) - Prend acte

Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

1-Investissement

22-217) Rapport Général de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES). Investissement. (M. MASO) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-218) Dotation globale de fonctionnement des collèges publics.
Majoration de la dotation 2022 et nouvelles modalités de versement. (M. TEILLAC)
- Adoptée à l'unanimité

22-219) Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés. Part matériel et part personnel. (M. TEILLAC) - Adoptée à l'unanimité

22-220) Direction de l'Education et des Collèges. Fonctionnement.
Ajustements financiers. (M. TEILLAC) - Adoptée à l'unanimité

22-221) Direction des Sports et de la Jeunesse. Fonctionnement.
Ajustement de crédits. (Mme BOUCAUD) - Adoptée à l'unanimité

22-222) Service départemental de l'Archéologie. Fonctionnement. (Mme LAFAYE)
- Adoptée à l'unanimité

22-223) Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP). Fonctionnement.
(Mme ANGLARD) - Adoptée à l'unanimité

3-Divers

22-224) Orientations de la politique culturelle 2023-2028. (Mme ANGLARD)
- Adoptée à l'unanimité

22-225) Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) 2023-2028 :
les principes et les conventions. (Mme ANGLARD) - Adoptée à l'unanimité

Infrastructures, Transports, Logement, Développement numérique

1-Investissement

22-226) Politique Départementale de l'Habitat. Investissement direct. (Mme CELERIER)
- Adoptée à l'unanimité

22-227) Politique Départementale de l'Habitat. Investissement indirect. (Mme NEVERS)
- Adoptée à l'unanimité

22-228) Travaux d'investissement sur la voirie départementale. (M. MAGNE)
- Adoptée à l'unanimité

22-229) Aides à l'investissement.
Concours financiers du Département relatifs aux aménagements des Routes nationales, départementales et intercommunales. (M. MAGNE) - Adoptée à l'unanimité

22-230) Foncier et travaux paysagers sur les sites départementaux, dans les collèges, les bâtiments sociaux et les sites touristiques. (M. MAGNE) - Adoptée à l'unanimité

22-231) Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) (M. FAYOL) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-232) Budget annexe.
Parc départemental. Décision modificative n° 2. (Mme CHABREYROU) - Adoptée à l'unanimité

22-233) Politique Départementale de l'Habitat. Fonctionnement. (Mme NEVERS)
- Adoptée à l'unanimité

Agriculture, Forêt, Aménagement rural, Développement durable

1-Investissement

22-234) Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement direct.
(Mme GAUTHIER) - Adoptée à l'unanimité

22-235) Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement indirect.
(M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité

22-236) Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique.
Investissement direct. (M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité

22-237) Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique.
Investissement indirect. (M. BOURDEAU) - Adoptée à l'unanimité

22-238) Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Investissement.
Ajustements financiers. (M. BETAILLE) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-239) Budget annexe.
Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Admissions en non-valeur.
(M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité

22-240) Budget annexe.
Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Décision modificative n° 2.
(M. BAZINET) - Adoptée à l'unanimité

22-241) Service de la Vie associative. Fonctionnement. Ajustement de crédits.
Attribution de subventions et intervention de conventions. (M. SAUTREAU)
- Adoptée à l'unanimité

22-242) Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Fonctionnement.
Ajustements financiers. (M. BETAILLE) - Adoptée à l'unanimité

22-243) Animation pour la gestion des milieux aquatiques.
Réduction de crédits de paiement et subvention exceptionnelle. (Mme GAUTHIER)
- Adoptée à l'unanimité

22-244) Subvention au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Avenant n° 1 à la convention du 22 mars 2022. (M. BAZINET) - Adoptée à l'unanimité

22-245) Subvention à l'Agence Technique Départementale pour le Service d'Assistance Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux. (M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité

Solidarité, Santé, Insertion, Famille, Enfance

1-Investissement

22-246) Soutien financier exceptionnel aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en reconstruction. (M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-247) Budget annexe.
Village de l'Enfance. Ajustements financiers. (Mme VOLPATO) - Adoptée à l'unanimité

22-248) Budget annexe.
Centre Départemental de Santé. Décision modificative n° 2. (Mme CAPPELLE) - Adoptée à l'unanimité

22-249) Budget annexe.
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental.
Subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Département. (M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

22-250) Budget annexe.
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental.
Décision modificative n° 2. (M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

22-251) Ajustements financiers dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE). (Mme VOLPATO) - Adoptée à l'unanimité

22-252) Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale d'insertion (Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion - FDAI). (Mme VOLPATO) - Adoptée à l'unanimité

22-253) Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). (Mme VOLPATO) - Adoptée à l'unanimité

22-254) Attribution d'un financement complémentaire aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) autorisé. (M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

22-255) Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne. (Mme MARSAT) - Adoptée à l'unanimité

22-256) Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP). Fonctionnement. (M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

3-Divers

22-257) Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2026. (Mme MARSAT) - Adoptée à l'unanimité

22-258) Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées pour la période 2023-2027. (Mme MARSAT) - Adoptée à l'unanimité

22-259) Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS).
Modification de la Délibération du Conseil départemental n° 19-239 du 25 juin 2019.
(M. RANOUX) - Adoptée à l'unanimité

22-260) Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide-ménagère au titre de l'Aide sociale et Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Tarification 2023. (M. ROUSSEAU)
- Adoptée à l'unanimité

22-261) Accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au sein de familles disposant d'une autorisation des services de l'Etat. (Mme DEFOULNY) - Adoptée à l'unanimité

22-262) Allocation de vêture exceptionnelle au profit des enfants accueillis en placement familial. (Mme DEFOULNY) - Adoptée à l'unanimité

Emploi, Économie, Tourisme, Affaires européennes et coopération décentralisée

1-Investissement

22-263) Service des Politiques Territoriales et Européennes.
Décision modificative n° 2. Investissement. (M. CHABREYROU) - Adoptée à l'unanimité

22-264) Service du Tourisme. Investissement. Ajustements financiers.
(Mme CHEVALLIER) - Adoptée à l'unanimité

22-265) Service Appui aux Entreprises. Investissement. Ajustements financiers.
(M. SECRESTAT) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-266) Service des Politiques Territoriales et Européennes.
Décision modificative n°2. Fonctionnement. (Mme CHEVALLIER) - Adoptée à l'unanimité

22-267) Service du Tourisme. Fonctionnement. Ajustements financiers. (Mme CHEVALLIER) - Adoptée à l'unanimité

22-268) Service Appui aux entreprises. Fonctionnement. Ajustements financiers. (M. SECRESTAT) - Adoptée à l'unanimité

3-Divers

22-269) SEMITOUR-PÉRIGORD. Comptes annuels 2021. (Mme CHEVALLIER) - Prend acte

22-270) Société Publique Locale (SPL) "Lascaux - l'Exposition internationale". Comptes annuels 2021. (Mme CHEVALLIER) - Prend acte

22-271) Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB). Comptes annuels 2021. (M. DELTEIL) - Prend acte

22-272) SEMIPER. Modifications statutaires et prise de participation au sein d'une foncière. (Mme BOURRA) - Adoptée à l'unanimité

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

1-Investissement

22-273) Direction du Patrimoine Bâti. Investissement. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

2-Fonctionnement

22-274) Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement hors participations. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

22-275) Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement - participations diverses. (M. LAMONERIE) - Adoptée à l'unanimité

22-276) Personnel départemental. (M. LAMONERIE) - Adoptée à la majorité

22-277) Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24). Complément de la contribution 2022. (Mme ROUILLER) - Adoptée à l'unanimité

22-278) Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN). Régularisation d'encaissement d'une recette de subvention. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

22-279) Provisions pour risques et charges. (Mme VARAILLAS) - Adoptée à la majorité

22-280) Opérations de parrainages. (Mme ROUILLER) - Adoptée à l'unanimité

3-Divers

22-281) Charte de déport des élus départementaux. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

22-282) Formation des membres du Conseil départemental de la Dordogne. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

22-283) Création d'un budget annexe "Abattoir de Ribérac". (M. LAMONERIE) - Adoptée à la majorité

22-284) Emprunts départementaux 2022. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Prend acte

22-285) Exécution des crédits avant le vote du Budget 2023. (Mme VARAILLAS) - Prend acte

22-286) Lancement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques. (Mme VARAILLAS) - Adoptée à l'unanimité

22-287) Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'actions en justice. (Mme BEZAC-GONTHIER) - Prend acte

22-289) Fondation de Selves.
Garantie d'emprunt. Acquisition et amélioration de 22 logements et 24 places/lits à VITRAC "Côte de Roussillon". (Mme BEZAC-GONTHIER) - Adoptée à l'unanimité

*** = ***

22-288) Décision modificative n° 2. Rapport général. (M. LAMONERIE) - Adoptée à la majorité

*** = ***

Motions

22-290) Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT. (M. PEIRO) - Adoptée à l'unanimité

22-291) Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités. (M. AUZOU) - Adoptée à l'unanimité

22-292) Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.
(M. DELMARES) - Adoptée à l'unanimité

22-293) Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
(Mme LABARTHE) - Adoptée à l'unanimité

22-294) Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de la seule institution régionale de Nouvelle-Aquitaine. (M. AUZOU)
- Adoptée à la majorité

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 22 novembre 2022
sont mises à la disposition du public à compter du 23 novembre 2022 sur le site internet du Département, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 23 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

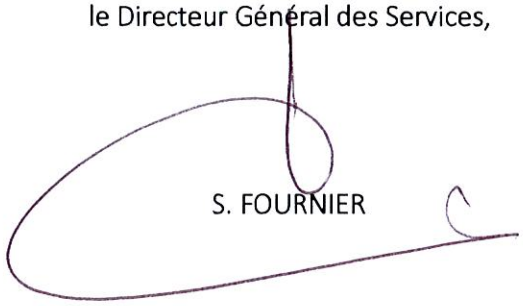

S. FOURNIER

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Compte-rendu
Conseil départemental - Décision modificative n° 2

---

16 et 17 novembre 2022

mercredi 16 novembre 2022 (matin)

PRESENTS :
M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
AUZOU	Jacques
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAILLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florerence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
DEFOULNY	Christel
DELMARÈS	Frédéric
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle

LAFAYE	Raphaëlle
LAGOUBIE	Fabienne
LAMONERIE	Bruno
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CIPIERRE	Thierry
LABARTHE	Cécile
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAJUGIE	Michel
MAGNE	Jean-Michel
MERILLOU	Serge
OLLIVIER	Alain
TEILLAC	Chistian

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.
Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle est ouverte le mercredi 16 novembre 2022 à 9H33
(Les travaux en commissions sont organisés de 9H46 à 13H00)

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir.
Thierry CIPIERRE a donné pouvoir à Marie-Laure FAURE.

Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Sylvie CHEVALLIER.
Patricia LAFON-GAUTHIER a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.
Michel LAJUGIE a donné pouvoir à Régine ANGLARD.
Jean-Michel MAGNE a donné pouvoir à Carline CAPPELLE.
Serge MERILLOU à donné pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER.
Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.
Christian TEILLAC a donné pouvoir à Florence GAUTHIER.

mercredi 16 novembre 2022 (après-midi)

PRESENTS :
M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAILLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florerence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
DEFOULNY	Christel
DELTEIL	Pascal
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LAFAYE	Raphaëlle
LAGOUBIE	Fabienne
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise
MASO	Paul
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît

TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CIPIERRE	Thierry
DELMARES	Frédéric
DOBBELS	Stéphane
LABARTHE	Cécile
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAJUGIE	Michel
MERILLOU	Serge
OLLIVIER	Alain

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.
Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle reprend à 14H42. Elle est levée à 18H17.

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir.
Thierry CIPIERRE a donné pouvoir à Marie-Laure FAURE.
Frédéric DELMARES a donné pouvoir à Benoît SECRESTAT.
Stéphane DOBBELS a donné pouvoir à Christelle BOUCAUD.
Cécile LABARTHE a donné pouvoir à Sylvie CHEVALLIER.
Patricia LAFON-GAUTHIER a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.
Michel LAJUGIE a donné pouvoir à Régine ANGLARD.
Serge MERILLOU a donné pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER.
Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.
Bruno LAMONERIE a donné pouvoir à Corinne DUCROCQ de 15H15 à 15h35 (délibérations n° 22-228 à 22-237).
Corinne DUCROCQ a donné pouvoir à Rozenn ROUILLER à partir de 16H20 (délibérations n° 22-248 à 22-272).
Didier BAZINET a donné pouvoir à Véronique CHABREYROU à partir de 16H26 (délibérations n° 22-248 à 22-272).

Christian TEILLAC a donné pouvoir à Florence GAUTHIER à partir de 16H49 (délibérations n° 22-257 à 22-272).
Paul MASO a donné pouvoir à Mireille VOLPATO à partir de 17H02 (délibérations n° 22-260 à 22-272).
Pascal BOURDEAU a donné pouvoir à Bruno LAMONERIE à partir de 17H05 (délibérations n° 22-263 à 22-272).
Eric FRETILLERE a donné pouvoir à Christel DEFOULNY à partir de 17H10 (délibérations n° 22-265 à 22-272).
Juliette NEVERS a donné pouvoir à Mélanie CELERIER à partir de 17H53 (délibérations n° 22-271 et 22-272).

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
		1	2	3	4	5	6		
22-216	Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 26 septembre 2022.							G. PEIRO 14:44	Prend acte
	6ème Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-217	Rapport Général de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES). Investissement.	X					X	M. MASO 14:44	Unanimité
	FONCTIONNEMENT								
22-218	Dotation globale de fonctionnement des collèges publics. Majoration de 10 %. Quatrième versement.	X					X	M. TEILLAC 14:44-14:47	Unanimité
22-219	Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés. Part matériel et part personnel.	X					X	M. TEILLAC 14:47 -14:48	Unanimité
22-220	Direction de l'Education et des Collèges. Fonctionnement. Ajustements financiers.	X					X	M. TEILLAC 14:48	Unanimité
22-221	Direction des Sports et de la Jeunesse. Fonctionnement. Ajustement de crédits.	X					X	Mme BOUCAUD 14:49	Unanimité
22-222	Service départemental de l'Archéologie. Fonctionnement.	X					X	Mme LAFAYE 14:49-14:50	Unanimité
22-223	Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP). Fonctionnement.	X					X	Mme ANGLARD 14:50	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	DIVERS								
22-224	Orientations de la politique culturelle 2023-2028.	X					X	M^{me} ANGLARD 14:50-14:56	Unanimité
22-225	Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) 2023-2028 : les principes et les conventions.	X					X	M^{me} ANGLARD 14:56-15:15	**Prises de parole :** D. Bousquet signale l'importance de définir des critères en adéquation avec les compétences et les moyens des Communes. Il remercie l'exécutif départemental d'avoir pris en compte les remarques des élus locaux sur ce sujet. G. Peiro redit son attachement au principe d'une lecture publique qui irrigue l'ensemble du département. Il est normal d'avoir des exigences mais ces règles ne doivent pas entraver le développement et le maintien de la lecture publique. Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	5ème Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-226	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement direct.	X				X		Mme CELERIER 15:15	Unanimité
22-227	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement indirect.	X				X		Mme NEVERS 15:15-15:16	Unanimité
22-228	Travaux d'investissement sur la voirie départementale.	X				X		M. MAGNE 15:16-15:18	Unanimité
22-229	Aides à l'investissement. Concours financiers du Département relatifs aux aménagements des Routes nationales, départementales et intercommunales.	X				X		M. MAGNE 15:18-15:19	Unanimité
22-230	Foncier et travaux paysagers sur les sites départementaux, dans les collèges, les bâtiments sociaux et les sites touristiques.	X				X		M. MAGNE 15:19-15:21	Unanimité
22-231	Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).	X				X		M. FAYOL 15:21-15:30	Prises de parole : C. Faure souhaite un point sur le déploiement de la fibre. G. Peiro indique que le déploiement se poursuit pour un achèvement fin 2024. Parole est donnée à M. Sautonie, DGA, qui précise que la phase 1 devrait être terminée en fin d'année. Quant à la phase 2, elle a un an d'avance sur son planning. Unanimité
	FONCTIONNEMENT								
22-232	Budget annexe. Parc départemental. Décision modificative n° 2.	X				X		Mme CHABREYROU 15:30-15:32	Unanimité
22-233	Politique Départementale de l'Habitat. Fonctionnement.	X				X		Mme NEVERS 15:32	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	4ème Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-234	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement direct.	x			x			Mme GAUTHIER 15:33	Unanimité
22-235	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement indirect.	x			x			M. SAUTREAU 15:34	Unanimité
22-236	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement direct.	x			x			M. SAUTREAU 14:34	Unanimité
22-237	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement indirect.	x			x			M. BOURDEAU 15:35	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-238	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Investissement. Ajustements financiers.	X			X			M. BETAILLE 15:36-15:37	**Prises de parole :** D. Bousquet déplore que les producteurs agricoles locaux non-bio soient écartés des marchés publics des cantines des collèges du Département. G. Peiro assume pleinement le choix du bio dans les cantines car l'orientation du Département c'est le bio et le local. Le bio est un outil d'orientation des productions agricoles de la Dordogne. Il est nécessaire pour la préservation du cadre de vie et de la santé des Périgourdins - au premier rang desquels se trouvent les agriculteurs - de sortir de la logique agro-chimique. La Chambre d'Agriculture à qui il a été demandé de signaler si des producteurs locaux avaient pâti du dispositif départemental a indiqué qu'aucun agriculteur de Dordogne n'a été écarté des marchés des cantines du Département. Aujourd'hui seules 20 % des denrées ne proviennent pas de Dordogne. Si un agriculteur se trouvait écarté de l'accès aux cantines, une solution d'accompagnement ou une aide à la conversion biologique serait étudiée. Unanimité
	FONCTIONNEMENT								
22-239	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Admissions en non-valeur.	X			X			M. SAUTREAU 15:49-15:50	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-240	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Décision modificative n° 2.	X			X			M. BAZINET 15:50-15:59	Unanimité **Prise de parole :** B. Lamonerie signale que l'Etat au travers de l'ARS organise l'éviction systématique des laboratoires publics par une refonte des marchés publics qui prennent désormais une dimension supérieure puisqu'ils concernent la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Le volume d'analyses est tel que les laboratoires publics ne peuvent soumissionner même en s'unissant.
22-241	Service de la Vie associative. Fonctionnement. Ajustement de crédits. Attribution de subventions et intervention de conventions.	X			X			M. SAUTREAU 15:59-16:00	Unanimité
22-242	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Fonctionnement. Ajustements financiers.	X			X			M. BETAILLE 16:00-16:01	Unanimité
22-243	Animation pour la gestion des milieux aquatiques. Réduction de crédits de paiement et subvention exceptionnelle.	X			X			M^{me} GAUTHIER 16:01-16:02	Unanimité
22-244	Subvention au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Avenant n° 1 à la convention du 22 mars 2022.	X			X			M. BAZINET 16:02-16:03	Unanimité CA CAUE - NPPV
22-245	Subvention à l'Agence Technique Départementale pour le Service d'Assistance Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux.	X			X			M. SAUTREAU 16:03	Unanimité CA ATD - NPPV

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	3 ème Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-246	Soutien financier exceptionnel aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en reconstruction.	X		X				M. RANOUX 16:05-16:06	Unanimité
	FONCTIONNEMENT								
22-247	Budget annexe. Village de l'Enfance. Ajustements financiers.	X		X				M^me VOLPATO 16:06-16:07	Unanimité
22-248	Budget annexe. Centre Départemental de Santé. Décision modificative n° 2.	X		X				M^me CAPPELLE 16:07-16:27	Prises de parole : C. Rousseau annonce l'abstention du groupe Les Républicains. G. Peiro reconnait que la santé publique coûte aux Collectivités mais les 3 expériences de Centres de Santé permettent de progresser. J. Ranoux constate que les synergies publiques/privées sont bien acceptées par les médecins libéraux. C. Teillac explique que le niveau d'exigence des autorités de tutelles des Centres de Santé sont exorbitantes au regard de ce qui est exigé des praticiens libéraux. F. Bourra explique que la cohabitation de médecins libéraux et publics dans de mêmes locaux est extrêment compliquée par la réglementation. C. Rousseau indique que l'Etat est profondément malhonnête et ne s'applique pas à lui-même (dans les hôpitaux) les règles qu'il impose dans les Maisons de santé. Abstention des groupes Renouveau Dordogne et LR Majorité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-249	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Département.	X		X				M. RANOUX 16:28-16:30	Unanimité
22-250	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Décision modificative n° 2.	X		X				M. RANOUX 16:30-16:32	Unanimité
22-251	Revenu de Solidarité Active (RSA). Actions d'insertion dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	X		X				M^{me} VOLPATO 16:32-16:33	Unanimité
22-252	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale d'insertion (Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion- FDAI).	X		X				M^{me} VOLPATO 16 :33	Unanimité
22-253	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).	X		X				M^{me} VOLPATO 16:33-16:35	Unanimité
22-254	Attribution d'un financement complémentaire aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) autorisé.	X		X				M. RANOUX 16:35	Unanimité
22-255	Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne	X		X				M^{me} MARSAT 16:35-16:36	Unanimité
22-256	Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP). Fonctionnement.	X		X				M. RANOUX 16:36-16:38	Unanimité
	DIVERS								
22-257	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2026.	X		X				M^{me} MARSAT 16:38-16:56	Synthèse du Schéma départemental présentée par H. Lefaure-Dieuaide Unanimité
22-258	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées pour la période 2023-2027.	X		X				M^{me} MARSAT 16:56-16:58	Unanimité
22-259	Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS). Modification de la Délibération du Conseil départemental n° 19-239 du 25 juin 2019.	X		X				M. RANOUX 16:58-17:00	Unanimité
22-260	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide-ménagère au titre de l'Aide sociale et Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Tarification 2023.	X		X				M. ROUSSEAU 17:00-17:03	Unanimité
22-261	Accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein de familles disposant d'une autorisation des services de l'Etat.	X		X				M^{me} DEFOULNY 17:03-17:04	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-262	Allocation de vêture exceptionnelle au profit des enfants accueillis en placement familial.	X		X				M^{me} DEFOULNY 17:04-17:05	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	2 ème Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-263	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n° 2. Investissement.	X	X					M. CHABREYROU 17:05-17:09	Unanimité
22-264	Service du Tourisme. Investissement. Ajustements financiers.	X	X					Mme CHEVALLIER 17:10-17:11	Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-265	Service Appui aux Entreprises. Investissement. Ajustements financiers.	X	X					M. SECRESTAT 17:11	Prises de parole : C. Rousseau note que la Dordogne est un des départements les plus pauvres de France, vieillissant de surcroît. Il y a donc un problème d'attractivité. Que devraient être les politiques publiques pour inverser la tendance ? G. Peiro explique qu'il faut tenir compte de la structuration socio-économique historique du département. Les politiques de soutien aux secteurs du tourisme, de l'agro-alimentaires et des filières locales. B. Secrestat explique qu'il est compliqué de comparer les départements au sein même de la Région. L'amélioration du cadre de vie est une composante de l'attractivité du territoire et le Département y travaille avec un succès sensible. Les compétences du Département en matière de développement économique sont très resteintes. JM Sautreau revient sur la Conférence des territoires dont il est sorti relativement déçu. La politique de la Région en matière économique n'est pas très enthousiasmante. D. Bousquet explique qu'il est lui aussi relativement resté sur sa faim à l'issue de la Conférence de territoires alors que des entreprises sollicitent régulièrement les élus locaux. Pour autant, l'installation d'entreprises n'est pas facilitée. Le Département est bien souvent le seul partenaire des EPCI. O. Chabreyrou souligne que beaucoup de contraintes freinent le développement des territoires, notamment en termes de désenclavement et insiste sur le fait qu'il faut mobiliser la jeunesse pour la faire revenir après les études. Unanimité

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
	FONCTIONNEMENT								
22-266	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n°2. Fonctionnement.	X	X					M[me] CHEVALLIER 17:32	Unanimité
22-267	Service du Tourisme. Fonctionnement. Ajustements financiers.	X	X					M[me] CHEVALLIER 17:33-17:34	Unanimité
22-268	Service Appui aux entreprises. Fonctionnement. Ajustements financiers.	X	X					M. SECRESTAT 17:34-17:35	Unanimité
	DIVERS								
22-269	SEMITOUR-PÉRIGORD. Comptes annuels 2021.	X	X					M[me] CHEVALLIER 17:35-17:41	Prend acte
22-270	Société Publique Locale (SPL) "Lascaux - l'Exposition internationale". Comptes annuels 2021.	X	X					M[me] CHEVALLIER 17:41-17:47	Prend acte

N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Commissions						Rapporteur	Observations
22-271	Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB). Comptes annuels 2021.	X	X					M. DELTEIL 17:47-18:06	**Prises de parole :** C. Faure s'inquiète de l'évolution de la situation de l'abattoir de Bergerac suite à cet exercice déficitaire. C. Rousseau se veut optimiste suite au changement de gestion de la société même si la structure reste fragile, l'amélioration semble notable. G. Peiro rappelle que l'objectif du Département est bien de soutenir cet abattoir même si des questions persisitent. La question de Ribérac ne se situe pas au même niveau mais le projet d'un petit abattoir sur un modèle proche de celui d'Eymet semble justifié. La motivation première du Département est de soutenir l'élevage sur son territoire. I Hyvoz précise que l'abattoir de Thiviers a eu beaucoup de chance de trouver un repreneur privé. J. Bétaille estime que l'avenir sera fait d'abattoirs de tailles modestes, en multi-espèces. Néanmoins, la grande menace qui plane sur la bonne santé des abattoir réside dans l'envolée des coûts des fluides qui risque d'impacter lourdement les frais de fonctionnement. **Prend acte**
22-272	SEMIPER. Modifications statutaires et prise de participation au sein d'une foncière.	X	X					M^{me} BOURRA 18:06-18:14	**Unanimité** CA SEMIPER - NPPV

jeudi 17 novembre 2022 (matin)

PRESENTS :
M. PEIRO Germinal, Président

ANGLARD	Régine
AUZOU	Jacques
BAYLE	Josie
BAZINET	Didier
BETAILLE	Jérôme
BEZAC-GONTHIER	Catherine
BORGELLA	Florerence
BOUCAUD	Christelle
BOURDEAU	Pascal
BOURRA	Francine
BOUSQUET	Dominique
CAPPELLE	Carline
CELERIER	Mélanie
CHABREYROU	Olivier
CHABREYROU	Véronique
CHEVALLIER	Sylvie
CIPIERRE	Thierry
DEFOULNY	Christel
DELMARÈS	Frédéric
DELTEIL	Pascal
DOBBELS	Stéphane
DUCROCQ	Corinne
FAURE	Claudine
FAURE	Marie-Laure
FAYOL	Stéphane
FRETILLERE	Éric
GAUTHIER	Florence
HYVOZ	Isabelle
LABARTHE	Cécile
LAFAYE	Raphaëlle
LAFON-GAUTHIER	Patricia
LAGOUBIE	Fabienne
LAJUGIE	Michel
LAMONERIE	Bruno
MAGNE	Jean-Michel
MARSAT	Marie-Lise

MASO	Paul
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
NEVERS	Juliette
OLLIVIER	Alain
RANOUX	Jacques
ROUILLER	Rozenn
ROUSSEAU	Christophe
SAUTREAU	Jean-Michel
SECRESTAT	Benoît
TEILLAC	Christian
VARAILLAS	Marie-Claude
VOLPATO	Mireille

ABSENTS EXCUSÉS :

AUZOU	Jacques
CHABREYROU	Véronique
FRETILLERE	Eric
MERILLOU	Serge
MOSSION	Laurent
OLLIVIER	Alain

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.
Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle est ouverte le mercredi 16 novembre 2022 à 9H10 et levée à 13H08.

DÉLÉGATIONS DE VOTE

Jacques AUZOU n'a pas donné pouvoir (délibérations n° 22-273 à 22-282). Arrivée à 10H41.
Véronique CHABREYROU a donné pouvoir à Jacques RANOUX.
Eric FRETILLERE a donné pouvoir à Christel DEFOULNY.
Serge MERILLOU a donné pouvoir à Marie-Lise MARSAT.
Laurent MOSSION a donné pouvoir à Florence BORGELLA (délibérations n° 22-273 à 22-278). Arrivée à 10H01.
Alain OLLIVIER a donné pouvoir à Claudine FAURE.
Fabienne LAGOUBIE a donné pouvoir à Benoît SECRESTAT à partir de 12H46 (délibérations n° 22-293 et 22-294).

	1ère Commission								
	INVESTISSEMENT								
22-273	Direction du Patrimoine Bâti. Investissement.	X						Mme BEZAC-GONTHIER 9:16	Unanimité
	FONCTIONNEMENT								
22-274	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement hors participations.	X						Mme BEZAC-GONTHIER 9:17-9:18	Unanimité
22-275	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement - participations diverses.	X						M. LAMONERIE 9:18-9:19	Unanimité
22-276	Personnel départemental.	X						M. LAMONERIE 9:19-9:22	Prise de parole : T. Cipierre annonce que le groupe Renouveau Dordogne s'abstiendra Abstention du groupe Renouveau Dordogne Majorité
22-277	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24). Complément de la contribution 2022.	X						Mme ROUILLER 9:22-9:29	Unanimité
22-278	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN). Régularisation d'encaissement d'une recette de subvention.	X						Mme BEZAC-GONTHIER 9:29-9:31	Unanimité

22-279	Provisions pour risques et charges.	X						M^me VARAILLAS 9:31-10:16	**Prises de parole :** D. Bousquet note que sur les provisions d'un montant d'1,8M€, 1M€ sont fléchés sur le contentieux de la déviation de Beynac. Il faut s'en sortir par le haut et terminer les travaux. Néanmoins, le groupe LR qui n'a jamais été favorable au lancement de ce chantier votera contre ce dossier. G. Peiro signale le montant de l'astreinte est excessif pour une Collectivité mais il n'a rien à voir avec le montant des travaux déjà engagés et avec le coût de la démolition. Ce dossier, torpillé en 2018, avait pourtant reçu toutes les autorisations nécessaires et légales. Les opposants ont été repoussé à 10 reprises par les juges du Tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral d'autorisation de commencement de travaux. Une seule personne, au Conseil d'Etat a fait un rapport à charge et les juges ont suivi le rapporteur comme dans 80 % des cas. La jurisprudence qui s'en est suivie s'est retournée malgré un travail remarquable de tous les partenaires de ce projet. Cette affaire suscite une incompréhension totale dans la population périgourdine, reconnue par le gouvernement et le Chef de l'Etat. Cette incompréhension est partagée par des personnalités d'envergure nationale venues sur place. Cette incompréhension se double d'une injustice manifeste malgré la reconnaissance de l'utilité publique de ce projet. Il y a 140 ponts construits sur la Dordogne et il n'y a pas eu d'atteinte irrémédiable aux espèces protégées. De même les problèmes de sécurité résultant de la présence de falaises, de la circulation alors qu'ils ont été reconnus par les services de l'Etat sont soudainement devenus « théoriques ». C'est la raison pour laquelle le Département a déposé une nouvelle

									demande concernant ce dossier pour une question de justice et d'intérêt général. Les provisions sont constituées dans une logique de respect de l'état de droit. T. Cipierre demande que le Département fasse le nécessaire pour éviter d'engager le montant des astreintes.20M€ ont été engagés pour le commencement des travaux. Le groupe Renouveau Dordogne a soutenu le dépôt d'un nouveau dossier pour la déviation. Si ce nouveau dossier est validé, le groupe Renouveau Dordogne soutiendra ce projet. Un rejet donnerait une mauvaise image du Département. Dans tous les cas, il faudra respecter le droit. B. Secrestat explique que le montant de l'astreinte même s'il n'est pas minime est sans commune mesure avec les 26M€ déjà investis dans les travaux. S. Chevallier exprime son incompréhension sur le raisonnement conditionnel de M. Cipierre. Le choix se résume en un Oui ou en un Non qui s'exprimera lors de ce vote. O. Chabreyrou souligne la position à géométrie varaible avec une position fluctuante du groupe Renouveau Dordogne dictée par des sous-entendus politiciens. T. Cipierre annonce que son groupe votera cette délibération. C. Defoulnyindique que, dans l'état actuel de la situation le groupe Renouveau Dordogne soutient l'achèvement du chantier. D. Bousquet confirme, de son côté que son groupe souhaite l'achèvement des travaux et votera donc contre ce dossier pour ne pas verser les 1M€ de provisions pour les astreintes. Il est normal et légitime que l'exécutif provisionne cette somme. L'oppostion peut s'affranchir de cette responsabilité. C. Labarthe, C. Rousseau et J. Bétaille - NPPV Groupe LR vote contre

									Majorité
22-280	Opérations de parrainages.	X						M^me ROUILLER 10:16-10:19	**Prise de parole :** L. Mossion annonce que le groupe LR votera cette délibétration tout en regrettant que Perimeuh ait quitté Périgueux. Unanimité
	DIVERS								
22-281	Charte de déport des élus départementaux.	X						Mme BEZAC-GONTHIER 10:19-10:27	Unanimité
22-282	Formation des membres du Conseil départemental de la Dordogne.	X						Mme BEZAC-GONTHIER 10:27-10:30	Unanimité

22-283	Création d'un budget annexe "Abattoir de Ribérac".	X						M. LAMONERIE 10:30-10:46	**Prises de parole :** C. Rousseau se questionne sur la méthode qui consiste à créer un budget annexe avant la communication des résultats de l'étude commanditée par le Département qui permettra d'adopter une position définitive sur le devenir de cet abattoir. Le Président donne la parole à S. Fournier, DGS, qui explique que la création d'un budget annexe est dictée par la nécessité née du transfert du bien par la Ville de Ribérac au Département et au fait que la gestion d'un équipement de cette nature oblige à la création d'un budget annexe pour y retrouver et y rattacher toutes les dépenses et recettes. ML Faure annonce l'abstention du groupe Renouveau Dordogne. F. Bourra annonce que le groupe LR votera contre. Présentation d'un diaporama par JP. Sautonie concernant les attendus de l'étude commandée par le Département en début d'année 2022. **Groupe LR vote contre** **Groupe Renouveau Dordogne s'abstient** **Majorité**
22-284	Emprunts départementaux 2022.	X						M^{me} BEZAC-GONTHIER 10:46-10:47	Prend acte
22-285	Exécution des crédits avant le vote du Budget 2023.	X						M^{me} VARAILLAS 10:47-10:49	Prend acte

22-286	Lancement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques.	X						M^me VARAILLAS 10:49-10:52	**Prise de parole** : T. Cipierre annonce que son groupe soutient cette démarche et souhaite que les résultats de ces évalutations soient communiqués à l'Assemblée en toute transparence. **Unanimité**
22-287	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'actions en justice.	X						M^me BEZAC-GONTHIER 10:52-10:53	**Prend acte**
22-289	Fondation de Selves. Garantie d'emprunt. Acquisition et amélioration de 22 logements et 24 places/lits à VITRAC « Côte de Roussillon ».	X						M^me BEZAC-GONTHIER 10:53-10:55	Rapport sur table **Unanimité**

22-288	Décision modificative n° 2. Rapport général.	X	X	X	X	X	X	M. LAMONERIE 10:55-11:38	**Prises de parole :** T. Cipierre annonce l'abstention de son groupe en raison du dossier de l'abattoir de Ribérac et du projet de foncière d'entreprise, notamment. D. Bousquet annonce que son groupe votera contre cette Décision modificative dans un esprit d'opposition constructive car de nombreux dossiers ont été soutenus. Cette DM2 s'inscrit dans la continuité du BP que le groupe LR avait rejeté. J. Auzou annonce que le groupe Communiste votera pour malgré quelques fragilités budgétaires, notamment concernant l'évolution des coûts des fluides, le montant de la dette, le soutien au SDIS, l'absence de fiscalité. Il regrette que le Département s'engage dans des projets qui ne relèvent pas de ses compétences. O. Chabreyrou explique de cette Décision modificative s'inscrit dans la continuité de la gestion rigoureuse initiée depuis le début du mandat, dans une logique de solidarités et une politique de promotion ambitieuse de la ruralité. G. Peiro exprime sa confiance dans l'avenir et dans les atouts du territoire. Il revendique le principe de « pousser » à son maximum la compétence départementale en matière d'aménagement afin de promouvoir un développement équilibré de l'ensemble du territoire. Il rappelle que le Département est le premier investisseur public de Dordogne et que ce rôle d'impulsion est irremplaçable. Le groupe Renouveau Dordogne s'abstient Le groupe LR vote contre Majorité

Questions diverses du groupe Renouveau Dordogne

Projet de banque alimentaire à Marsac
Le Conseil départemental est favorable à octroyer 200.000 € au titre de l'enveloppe cantonale pour l'aménagement de la banque alimentaire.

Carrefour de la Petite borie
Un nouveau rond-point en amont du Pont du cerf ajouterait de la congestion à une zone déjà encombrée. Afin de sortir de ce contentieux, la solution pourrait être de programmer de nouveaux aménagements, notamment sur le rond-point du Pont cerf.

SMD3
Le Département n'a pas de compétence en matière d'ordures ménagères. Les enjeux sont importants en matière de réduction des déchets. Ce système incitatif est complexe même s'il est prévu pour accroître la part du tri. Personne ne s'y oppose sur cet aspect mais les modalités de mise en place connaissent des limites notamment en matière de gestion des protections. La réforme est injuste pour les locataires de logements sociaux qui risquent de voir leur contribution augmenter sensiblement. Le SMD3 a provisionné 400 000 € pour la création d'un fonds social afin d'atténuer les effets de ces hausses. La politique de traitement des ordures ménagères ne doit pas aggraver la situation sociale des Périgourdins les plus fragiles.

Représentations du Président
De tout temps, les élus qui représentent le Président dans les cérémonies officielles sont issus de la majorité départementale. C'est une règle traditionnelle et normale.

MOTIONS				
N°	NATURE DE L'AFFAIRE	Hors Commissions	Rapporteur	Observations
22-290	Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT.		M. PEIRO 12:17-12:34	Unanimité
22-291	Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités.		M. AUZOU 12:34-12:39	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Unanimité
22-292	Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.		M. DELMARES 12:39-12:42	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Unanimité
22-293	Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).		M^{me} LABARTHE 12:42-12:53	Présidence B. Lamonerie 12:42-12:46 Unanimité

22-294	Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de l'institution régionale de Nouvelle-Aquitaine.		M. AUZOU 12:53-13:07	Le groupe Renouveau Dordogne - NPPV Le groupe LR s'abstient Le groupe PS s'abstient J. Auzou, M. Lajugie, M.-C. Varaillas votent pour Majorité

jeudi 17 novembre 2022 (après-midi)

Président de Séance : Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental.
Secrétaire de Séance : Mélanie CELERIER, Conseillère départementale.

La séance a lieu dans la salle de l'Hémicycle du Conseil départemental.
Elle reprend à 14H53 et est close à 16H19.
Il n'est pas procédé à l'appel.

Restitution de la seconde partie de l'étude sur les évolutions démographiques 2009/2018 des intercommunalités de la Dordogne par M. Laurent Chalard.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne
Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc18673-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-288 du 17 novembre 2022
Décision modificative n° 2.
Rapport général.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

RAPPORTEUR : Bruno LAMONERIE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 36 - Groupe Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés (31), Groupe Communiste, Citoyen, Ecologiste (3), Non inscrit (2)
Contre : 8 - Groupe Les Républicains, Divers Droite et Apparentés (8)
Abstentions : 6 - Groupe Renouveau Dordogne (6)
Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-288 du 17 novembre 2022

Décision modificative n° 2.
Rapport général.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1re commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2e commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3e commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4e commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5e commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6e commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE la Décision modificative n° 2 pour un montant total équilibré à hauteur de + **18.394.199,05 €** dont + 7.412.872,66 € d'opérations d'ordre.

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Dépenses nouvelles réelles	-1.607.256,37 €	Recettes nouvelles réelles	825.458,00 €
	Dépenses d'ordre	6.694.114,03 €	Recettes d'ordre	4.261.399,66 €
	Sous total	**5.086.857,66 €**	**Sous total**	**5.086.857,66 €**
FONCTIONNEMENT	Dépenses nouvelles réelles	12.588.582,76 €	Recettes nouvelles réelles	10.155.868,39 €
	Dépenses d'ordre	718.758,63 €	Recettes d'ordre	3.151.473,00 €
	Sous total	**13.307.341,39 €**	**Sous total**	**13.307.341,39 €**
	TOTAL	**18.394.199,05 €**	**TOTAL**	**18.394.199,05 €**

APPROUVE la Décision Modificative n° 2, équilibrée en mouvements réels à la somme de + 10.981.326,39 € ainsi décomposée :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	12.588.582,76 €	10.155.868,39 €
Section Investissement	-1.607.256,37 €	825.458,00 €
TOTAL	**10.981.326,39 €**	**10.981.326,39 €**

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc19078-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-290 du 17 novembre 2022
Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

ABSENTE EXCUSÉE SANS POUVOIR : Corinne DUCROCQ.

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0
Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-290 du 17 novembre 2022

Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT.

CONSIDÉRANT que la prise en considération du 3ème et du 4ème âge constitue un sujet majeur au regard de l'allongement de l'espérance de vie et des questions de pertes d'autonomie et de médicalisation qui s'y rattachent (si la France compte aujourd'hui 1,5 million de personnes âgées dépendantes, elle devrait en compter 4 millions en 2050),

RAPPELANT la priorité accordée par le Département de la Dordogne au maintien à domicile des personnes âgées et sa volonté de préserver, en parallèle, un maillage équilibré de son territoire en matière d'établissements d'hébergement, avec la présence d'un EHPAD dans chaque ancien canton, afin de proposer à ces personnes des solutions de proximité dès lors que leur mobilité, leur état de santé ou bien l'éloignement de leur famille l'exige,

RAPPELANT également sa volonté de favoriser la présence d'EHPAD publics et associatifs garantissant des tarifs qui soient en phase avec le niveau de revenus des retraités périgourdins, sensiblement inférieur à la moyenne nationale,

SOUHAITANT que l'hébergement de nos aînés soit placé au cœur des politiques publiques nationales et que le législateur soutienne plus fortement les collectivités locales dans leurs efforts en faveur du maintien à domicile et de l'accompagnement des aidants familiaux,

CONSTATANT que le groupe Korian enregistre cette année un chiffre d'affaires de 3,35 milliards d'euros, en augmentation de plus de 6% par rapport à l'an passé,

RAPPELANT que l'EHPAD de Vergt, créé en 2002 en remplacement de la maison de retraite créée en 1995, a fait, depuis, l'objet de multiples rachats et transmissions, illustrant ainsi parfaitement les opérations strictement financières dont peuvent faire l'objet les établissements privés lucratifs, sans que les autorités publiques soient sollicitées,

CONSIDÉRANT également que le choix du groupe Korian de déplacer les 26 lits de l'EHPAD de Vergt au profit de deux structures existantes situées à Sanilhac et Trélissac, conduit de fait à la cessation de l'exploitation de l'établissement, propriété de la SAS Rosa Bella, alors même que des travaux conséquents y ont été réalisés en juin 2021,

ESTIMANT que cette décision contredit la volonté affichée par le groupe Korian de se transformer en société dites de missions, c'est-à-dire en une société qui envisage de stipuler clairement dans ses statuts des objectifs prenant en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

RÉAFFIRME son attachement au maintien de structures à taille humaine et de proximité, qui permettent de maintenir un vrai lien social et un suivi médico-social plus adapté pour les résidents, mais aussi de soutenir l'emploi et les commerces locaux.

PARTAGE la volonté légitime exprimée par les résidents et leurs familles, ainsi que par le personnel de l'établissement et les élus locaux, du maintien d'une structure d'hébergement sur le secteur de Vergt.

S'OPPOSE au transfert des lits de cet EHPAD, décidé de façon unilatérale par le groupe Korian, au bénéfice de ses établissements de Sanilhac et Trélissac.

REDOUTE les répercussions d'une telle décision à l'encontre des structures médicales du territoire, en particulier :

- les trois pharmacies vernoises qui collaborent étroitement avec l'établissement,
- la nouvelle Maison de santé de Vergt, dont le coût de 2 millions d'euros a été financé par les collectivités publiques, parmi lesquelles le Conseil départemental, avec à la clé une quinzaine de professionnels de santé œuvrant en lien avec l'EHPAD.

DEMANDE à la société Korian de réexaminer sa décision.

RÉITÈRE son entière disponibilité, le cas échéant, pour participer à toute réflexion conduite avec les élus locaux sur le territoire du pays vernois autour de l'accueil en structure des personnes âgées.

DEMANDE au gouvernement qu'il engage un réel travail sur les modèles de l'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes, ainsi qu'un renforcement des modalités d'autorisation et des possibilités de contrôle de la gestion des EHPAD privés par l'ARS et le Département (les contrôles pour les établissements publics existant déjà).

DEMANDE par ailleurs la création d'un véritable service public du grand âge, en lien avec l'instauration de la 5e branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc18962-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-291 du 17 novembre 2022
Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

ABSENTE EXCUSÉE SANS POUVOIR : Corinne DUCROCQ.

RAPPORTEUR : Jacques AUZOU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participations : 6 (Thierry Cipierre, Christel Defoulny, Claudine Faure, Marie-Laure Faure, Eric Frétillère, Alain Ollivier)
Excusés sans pouvoir : 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-291 du 17 novembre 2022

Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités.

CONSIDÉRANT que ces derniers mois, les prix de l'énergie font l'objet d'une augmentation historique, impactant toutes les sphères de la société, et notamment les Collectivités territoriales, parmi lesquelles notre Département, dont les factures de gaz et d'électricité pourraient augmenter de 30 à 300 % ;

CONSIDÉRANT que bien de première nécessité, l'accès à tous de l'énergie devrait être garanti ;

CONSIDÉRANT que la fin des Tarifs Réglementés de Vente, pour les Collectivités comptant plus de 10 agents territoriaux et avec des recettes inférieures à 2 millions d'euros, en ce qui concerne l'électricité, et pour toutes les Collectivités, en ce qui concerne le gaz, prive nos Collectivités, et notamment les Départements d'un recours essentiel pour pallier cette augmentation brutale des prix de l'énergie ;

CONSIDÉRANT par ailleurs, la concurrence que subit le service public de l'énergie, avec des tarifs imposés et à l'avantage exclusif de ses concurrents issus du secteur privé, vient aggraver ces constats et limiter la maîtrise des coûts par les pouvoirs publics ;

DÉPLORANT que prises en étau entre la nécessité de répondre aux besoins de la population et celle de limiter des dépenses sans cesse croissantes, la plupart des Collectivités territoriales risquent d'être dans l'obligation de choisir entre une dégradation du service public (baisse de chauffage dans les salles de classes, baisse de la qualité du traitement des déchets, etc) et une répercussion de l'augmentation des coûts par une hausse des impôts.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

REFUSE de se résoudre à choisir entre une de ces deux options, dont chacune constitue une attaque à l'encontre de la qualité de vie des contribuables.

INTERPELLE l'Etat afin de sortir de l'impasse financière dans laquelle il se trouve et dont les effets ne manqueront pas d'être délétères pour nos concitoyens.

DEMANDE à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour répondre à la situation de manière adéquate en assumant le choix politique de venir en aide aux Collectivités et, à travers elles, à l'ensemble de la population française, notamment par :

- la mise en place d'un fonds d'urgence de compensation de la hausse historique des prix de l'énergie ;
- l'établissement d'un bouclier tarifaire ;
- l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités en l'indexant sur l'inflation ;
- le retour des Tarifs Réglementés de Vente pour l'électricité et le gaz ;
- l'augmentation du plafond de l'ARENH ;
- la taxation des superprofits, à l'instar de l'Espagne, de l'Italie et du Royaume-Uni.

AFFIRME qu'il ne saurait soutenir une baisse historique de la qualité de la vie sur le territoire si de telles mesures, répondant à la nécessité de l'urgence n'étaient pas prises par l'Etat.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc18967-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-292 du 17 novembre 2022
Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participations : 6 (Thierry Cipierre, Christel Defoulny, Claudine Faure, Marie-Laure Faure, Eric Frétillère, Alain Ollivier)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-292 du 17 novembre 2022

Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.

CONSTATANT que dans la semaine du 31 octobre au 6 novembre 2022, la fermeture de l'accueil physique des services d'urgences a, pour la première fois, concerné les trois centres hospitaliers publics de notre département, Bergerac, Sarlat et Périgueux,

CONSTATANT que, dans la nuit du 2 au 3 novembre, de façon là encore inédite, les fermetures de ces accueils ont même été simultanées sur les trois sites,

CONSIDÉRANT que cette situation a provoqué un afflux considérable d'appels au 15 sur l'ensemble du département : 343 appels ont ainsi été recensés à 21 heures, le mercredi 2 novembre dernier, soit 14% de plus que la moyenne quotidienne avec des effectifs déjà sous tension,

CONSIDÉRANT que malgré le professionnalisme des opérateurs du SAMU (Assistants de Régulation Médicale), cette situation dégradée n'est ni tenable ni acceptable, dans un pays comme le nôtre, où le service public hospitalier avait jusqu'à présent réussi à répondre aux besoins de la population,

RAPPELANT que, selon l'Association Française des Assistants de Régulation Médicale, en France, sur 2500 postes d'Assistants de Régulation Médicale, 800 sont actuellement vacants,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉNONCE les fermetures à répétition de l'accueil des Urgences hospitalières à SARLAT et BERGERAC, ainsi que la détérioration rapide et générale des conditions d'ouverture de ces services essentiels, qui touche également le Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

DÉNONCE le système de « mercenariat » que constitue le recours à des recrutements temporaires effectués à des tarifs exorbitants, auquel se trouvent régulièrement contraints les établissements hospitaliers afin d'assurer la présence de spécialistes urgentistes.

DEMANDE par conséquent au gouvernement de réglementer strictement les conditions de recours à l'intérim dans les structures sanitaires.

NE PEUT SOUSCRIRE à la communication gouvernementale consistant à demander aux citoyens d'éviter de se déplacer directement aux urgences en appelant le 15 afin de ne pas engorger ces mêmes Urgences, ceci pour deux raisons majeures :

- 1°) le 15 peut lui-même se trouver saturé faute de personnels suffisants,
- 2°) la pénurie de médecins généralistes en Dordogne ne permet pas à la médecine de ville de se substituer valablement aux services des urgences.

REDOUTE que la dégradation des services d'accueil des Urgences hospitalières n'aggrave le recours croissant aux opérateurs du SAMU, en particulier aux services du SDIS, pour assurer les interventions, ce qui pose des problèmes sur le plan du niveau de prise en charge de certains patients, mais aussi sur le plan du fonctionnement et du budget de ces services financés par les Collectivités locales.

ESTIME que cette problématique majeure revêt aujourd'hui une ampleur nationale et qu'elle nécessite des décisions rapides et ambitieuses de la part du gouvernement.

DEMANDE au Ministre de la Santé et de la Prévention de tout mettre en œuvre afin que les Périgourdins puissent de nouveau bénéficier, dans des conditions correctes, d'un accès direct aux services des Urgences.

DEMANDE, en conséquence, que soient renforcés de façon significative les effectifs dans les services d'urgences, mais aussi ceux des Assistants de Régulation Médicale, dans l'intérêt de la population mais aussi dans celui des agents hospitaliers, dont les conditions de travail se sont rapidement dégradées depuis la crise sanitaire de 2020.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc18973-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-293 du 17 novembre 2022
Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Fabienne LAGOUBIE donne pouvoir à Benoît SECRESTAT, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

RAPPORTEUR : Cécile LABARTHE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-293 du 17 novembre 2022

Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

CONSIDÉRANT la procédure de révision en cours au titre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET), évoquée lors de la dernière Conférence des territoires à l'initiative du Département et réunissant les présidents des EPCI, des Pays, des SCoT, de l'Union des maires, organisée à Périgueux le 7 novembre en présence des services de la Région Nouvelle-Aquitaine,

CONSIDÉRANT les grands enjeux du SRADDET, en termes notamment de développement des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'enjeux environnementaux et territoriaux et surtout de sobriété foncière, axe fort de la Loi Climat et Résilience,

RAPPELANT l'avis défavorable émis en octobre 2019 par le Département sur l'ancienne version du SRADDET,

CONSTATANT aujourd'hui que les nouvelles propositions de modification du SRADDET, imposée par la promulgation de la Loi Climat et Résilience en août 2021, renforcent les réserves et les inquiétudes du Département,

CONSIDÉRANT que le risque est réel de voir s'accroître les fractures territoriales, au détriment de nos territoires ruraux, à travers l'objectif réaffirmé du « zéro artificialisation »,

REDOUTANT que le foncier rural ne serve de compensation à la poursuite du développement métropolitain,

S'INQUIÉTANT de voir les terrains constructibles en milieu rural se raréfier, avec notamment comme conséquence, à terme, le renchérissement des conditions d'accès au logement pour les populations rurales à revenus modestes,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ESTIME que les territoires ruraux ont des potentialités immenses, qu'ils doivent donc être reconnus et soutenus dans leurs efforts d'excellence, de modernité et d'innovation en matière de développement économique, d'excellence environnementale et de bien vivre ensemble.

RÉAFFIRME ainsi, se faisant le porte-parole des élus locaux de Dordogne, sa volonté de permettre au monde rural de pouvoir :

- Réaliser des projets de développement axés sur la revitalisation des centres bourgs, la création de services et le développement économique afin de renforcer l'attractivité des territoires ;
- Accompagner l'accueil de nouvelles populations et soutenir le développement de nouveaux services (scolarité, emploi et habitat) générés par les effets de l'après-COVID ;
- Eviter la double peine, en ne servant pas de variable d'ajustement au bénéfice des seuls territoires métropolitains ou littoraux, souvent peu respectueux d'un modèle environnemental vanté par ailleurs.

SOUHAITE que l'objectif ambitieux porté par la Loi Climat et Résilience, à laquelle adhère la collectivité, ne mette pas en péril, à travers une stratégie régionale d'aménagement du territoire déséquilibrée, les politiques de développement juste, solidaire et égalitaire, qu'elle met en œuvre.

EXPRIME, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, de fortes réserves sur cette procédure de révision du SRADDET et en particulier sur le principe de sobriété foncière, dont la traduction concrète risque de constituer, dans les zones rurales, un obstacle majeur à la mise en œuvre de politiques publiques, au développement économique et à l'offre de logements, notamment pour les populations les plus modestes.

REMERCIE la Région d'avoir évoqué, lors de la Conférence des territoires du 7 novembre, la nécessité d'avoir un regard particulier pour la ruralité dans le cadre de la révision du SRADDET.

DEMANDE donc à la Région Nouvelle-Aquitaine de favoriser, dans la définition du nouveau SRADDET, une vision plus équilibrée de l'aménagement du territoire.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

Envoi en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 23/11/2022
Acte : 024-222400012-20221117-lmc18964-DE-1-1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-294 du 17 novembre 2022
Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de la seule institution régionale de Nouvelle-Aquitaine.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/11/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Eric FRETILLERE donne pouvoir à Christel DEFOULNY, Fabienne LAGOUBIE donne pouvoir à Benoît SECRESTAT, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Alain OLLIVIER donne pouvoir à Claudine FAURE

RAPPORTEUR : Jacques AUZOU

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 3 - Groupe Communiste, Citoyen, Ecologiste (3)
Contre : 0
Abstentions : 41 - Groupe Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés (31), Groupe Les Républicains, Divers Droite et Apparentés (8), Non inscrit (2)
Non-participations : 6 (Thierry Cipierre, Christel Defoulny, Claudine Faure, Marie-Laure Faure, Eric Frétillère, Alain Ollivier)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Décision modificative n° 2 2022

N° 22-294 du 17 novembre 2022

Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de la seule institution régionale de Nouvelle-Aquitaine.

Lors de sa dernière séance, le président de la Région Nouvelle-Aquitaine a émis le souhait d'ouvrir à la concurrence les TER alors que les difficultés que peuvent rencontrer les usagers ne sont pas imputables à la SNCF, mais bien aux manques d'investissements récurrents et de moyens de l'entreprise, à l'image de ce qui se passe à l'Hôpital.

Le devenir du développement du train sur notre territoire mérite un large débat citoyen, à l'image de ce qu'ont pu organiser les organisations syndicales dans le cadre des Agoras du Rail.

Les enjeux climatiques et sociaux méritent que la gestion et le développement de nos TER débordent largement du cadre de l'institution régionale, et deviennent l'affaire des usagers, des citoyens, et des élus, notamment sur nos territoires ruraux qui, année après année enregistrent la disparition de leurs services publics.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPELLE à l'ouverture d'un débat ouvert aux Collectivités locales, collectifs d'usagers, représentants syndicaux et citoyens.

PROPOSE d'aller vers la signature d'une convention de 10 ans avec la SNCF, comme le permet la loi.

CONSIDÈRE que ce débat permettrait l'expression la plus large des forces constituées et des citoyens tout en étant de nature à enrichir la future convention TER qui pourrait être partagée par tous.

REFUSE alors que cette possibilité est inscrite dans la loi, que les logiques de concurrence, avec leur corollaire de rentabilité, prennent en otage les usagers et les cheminots.

REMARQUE que les expériences anglaises, allemandes, norvégiennes ont mis en avant l'échec de ces logiques alors qu'a contrario, celle suisse en fait un pays montré en exemple à travers toute la planète sur les questions ferroviaires.

DEMANDE à l'état un abondement au budget ferroviaire de 3 milliards d'euros.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

TABLE DES MATIERES

N° du Rapport		Pages
	TOME I : Rapport général et motions	
22-288	Rapport général. Décision modificative n° 2.	1
22-290	Motion relative à l'avenir de l'EHPAD de VERGT.	4
22-291	Motion relative au retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les Collectivités.	7
22-292	Motion relative à la situation des Urgences hospitalières en Dordogne.	10
22-293	Motion relative à la procédure de révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).	13
22-294	Motion relative au débat sur le devenir des TER qui doit sortir des murs de la seule institution régionale de Nouvelle-Aquitaine.	16
	TOME II	
22-216	Approbation du compte-rendu de la session du Conseil départemental du 26 septembre 2022.	1
	6ème COMMISSION	
	JEUNESSE – ÉDUCATION-CULTURE - SPORTS	
22-217	Rapport Général de la Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Éducation et des Sports (DGA-CES). Investissement.	3
22-218	Dotation globale de fonctionnement des collèges publics. Majoration de la dotation2022 et nouvelles modalités de versement.	11
22-219	Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés. Part matériel et part personnel.	16

N° du Rapport		Pages
22-220	Direction de l'Education et des Collèges. Fonctionnement. Ajustements financiers.	19
22-221	Direction des Sports et de la Jeunesse. Fonctionnement. Ajustement de crédits.	22
22-222	Service départemental de l'Archéologie. Fonctionnement.	24
22-223	Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP). Fonctionnement.	27
22-224	Orientations de la politique culturelle 2023-2028.	29
22-225	Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) 2023-2028 : les principes et les conventions.	56
	5ème COMMISSION	
	INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS - LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	
22-226	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement direct.	239
22-227	Politique Départementale de l'Habitat. Investissement indirect.	241
22-228	Travaux d'investissement sur la voirie départementale.	245
22-229	Aides à l'investissement. Concours financiers du Département relatifs aux aménagements des Routes nationales, départementales et intercommunales.	249
22-230	Foncier et travaux paysagers sur les sites départementaux, dans les collèges, les bâtiments sociaux et les sites touristiques.	251
22-231	Subvention d'investissement pour le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).	254
22-232	Budget annexe. Parc départemental. Décision modificative n° 2.	256
22-233	Politique Départementale de l'Habitat. Fonctionnement.	258
	4ème COMMISSION	
	AGRICULTURE – FORÊT – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE	
22-234	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement direct.	260

N° du Rapport		Pages
22-235	Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité. Investissement indirect.	262
22-236	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement direct.	264
22-237	Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique. Investissement indirect.	266
22-238	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Investissement. Ajustements financiers.	268
22-239	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Admissions en non-valeur.	268
22-240	Budget annexe. Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR). Décision modificative n° 2.	272
22-241	Service de la Vie associative. Fonctionnement. Ajustement de crédits. Attribution de subventions et intervention de conventions.	280
22-242	Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Fonctionnement. Ajustements financiers	294
22-243	Animation pour la gestion des milieux aquatiques. Réduction de crédits de paiement et subvention exceptionnelle.	297
22-244	Subvention au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Avenant n° 1 à la convention du 22 mars 2022.	299
22-245	Subvention à l'Agence Technique Départementale pour le Service d'Assistance Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux.	303
	3ème COMMISSION	
	SOLIDARITE,SANTE,INSERTION ,FAMILLE ,ENFANCE	
22-246	Soutien financier exceptionnel aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en reconstruction	305
22-247	Budget annexe. Village de l'Enfance. Ajustements financiers.	312
22-248	Budget annexe. Centre Départemental de Santé. Décision modificative n° 2.	314

N° du Rapport		Pages
22-249	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Département.	316
22-250	Budget annexe. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) départemental. Décision modificative n° 2.	318
22-251	Revenu de Solidarité Active (RSA). Actions d'insertion dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	322
22-252	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale d'insertion. (Fonds Départemental d'Appui à l'Insertion- FDAI).	325
22-253	Ajustements financiers dans le cadre de la politique départementale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).	327
22-254	Attribution d'un financement complémentaire aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) autorisé.	329
22-255	Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne	331
22-256	Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention (DGASP). Fonctionnement.	333
22-257	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2026.	337
22-258	Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées pour la période 2023-2027.	451
22-259	Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS). Modification de la Délibération du Conseil départemental n° 19-239 du 25 juin 2019.	453
22-260	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide-ménagère au titre de l'Aide sociale et Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Tarification 2023.	532
22-261	Accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au sein de familles disposant d'une autorisation des services de l'Etat.	535
22-262	Allocation de vêture exceptionnelle au profit des enfants accueillis en placement familial.	537

N° du Rapport		Pages
	2ème COMMISSION	
	EMPLOI - ÉCONOMIE - TOURISME-- AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	
22-263	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n° 2. Investissement.	539
22-264	Service du Tourisme. Investissement. Ajustements financiers.	550
22-265	Service Appui aux Entreprises. Investissement. Ajustements financiers.	553
22-266	Service des Politiques Territoriales et Européennes. Décision modificative n°2. Fonctionnement.	557
22-267	Service du Tourisme. Fonctionnement. Ajustements financiers.	560
22-268	Service Appui aux entreprises. Fonctionnement. Ajustements financiers.	562
22-269	SEMITOUR-PÉRIGORD. Comptes annuels 2021.	565
22-270	Société Publique Locale (SPL) "Lascaux - l'Exposition internationale". Comptes annuels 2021.	567
22-271	Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB). Comptes annuels 2021.	569
22-272	SEMIPER. Modifications statutaires et prise de participation au sein d'une foncière.	571
22-273	Direction du Patrimoine Bâti. Investissement.	573
	1ère COMMISSION	
	FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES	
22-274	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement hors participations.	579
22-275	Direction du Patrimoine Bâti. Fonctionnement - participations diverses.	582
22-276	Personnel départemental.	584
22-277	Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24). Complément de la contribution 2022.	620

N° du Rapport		Pages
22-278	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN). Régularisation d'encaissement d'une recette de subvention.	622
22-279	Provisions pour risques et charges.	625
22-280	Opérations de parrainages.	628
22-281	Charte de déport des élus départementaux.	646
22-282	Formation des membres du Conseil départemental de la Dordogne.	648
22-283	Création d'un budget annexe "Abattoir de Ribérac".	652
22-284	Emprunts départementaux 2022.	654
22-285	Exécution des crédits avant le vote du Budget 2023.	656
22-286	Lancement d'une démarche d'évaluation des politiques publiques.	666
22-287	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'actions en justice.	668
22-289	Fondation de Selves. Garantie d'emprunt. Acquisition et amélioration de 22 logements et 24 places/lits à Vitrac « Côte de Roussillon.	676